

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.01.15

Présents	25
Pouvoirs	8

**OBJET :**  
**MODIFICATION**  
**D'UN POSTE**  
**PERMANENT AU**  
**REGISTRE DES**  
**EFFECTIFS**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 février

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 31 janvier

**MEMBRES PRESENTS** : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

**POUVOIRS** : Pierre MARROC à Richard MALLIÉ, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Patricia COTTI à Christine SICCARDI, Jean-François CAIRE à Thomas BERGÈRE, Julien ESTERINI à Mathieu PIETRI, Saïd ACHACHE à Hervé CALYA, Hortense MALLIÉ à Sophie SURACE.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

L'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de prendre en compte l'évolution des besoins des services et les évolutions de carrière des agents.

Un poste permanent d'agent administratif au sein du service Urbanisme a été créé par délibération en date du 26 février 2018 au grade de référence d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> Classe, catégorie C, à temps complet, filière administrative.

Compte tenu de l'évolution des besoins, il est proposé au Conseil Municipal de pouvoir ouvrir ce poste, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe et, le cas échéant, au grade d'Adjoint Administratif Territorial, catégorie C, à temps complet, filière administrative.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer, lors de la séance, sur cette modification de poste.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20230206-23\_01\_15-DE

EXTRAIT DU  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

S<sup>2</sup>LO

C.M du 06/02/2023  
Délibération n°23.01.15

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le

S'LO

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Vu l'article L313-1 du Code Général de la Commune,  
ID : 013-211300157-20230206-23\_01\_15-DE

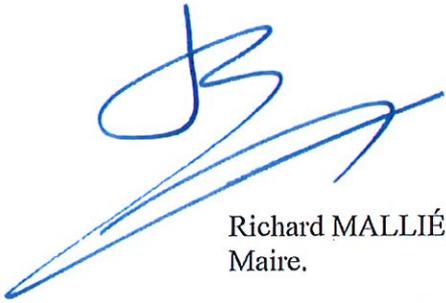
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré,  
**A l'Unanimité,**

**APPROUVE** la mise à jour de l'emploi permanent présentée ci-dessus au registre des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget en cours et à venir.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : .....  
et de la publication le : .....



Richard MALLIÉ,  
Maire.

